

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER de l'Association « Hi'Boux » château du Boux, 79120 ROM

- 1: La manifestation dénommée « Vide greniers » organisée par l'Association « **Hi'Boux** » aura lieu le **dimanche 20 septembre 2020** de 9 heures à 18 heures et se déroulera dans la cour, le pré et l'allée du **château du Boux** (les emplacements seront repérés).
- 2: Le Vide greniers est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée (ou remettre le 20 septembre):
 - La demande d'inscription dûment remplie fournie par les organisateurs ou téléchargeable sur le site internet https://www.facebook.com/chateauduboux/?ref=page_internal
 - Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.
 - Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels.
 - Le règlement intérieur signé.
 - Le paiement correspondant à la réservation. Il ne sera pas envoyé d'accusé réception de votre inscription. Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.
- 3: Le prix de la réservation est de **2€ le mètre linéaire**.
- 4: Le règlement des réservations se fera uniquement par chèque libellé à l'ordre de l'association «**Hi'Boux**» et envoyé « **château du Boux, 79120 ROM** » ainsi que les éléments mentionnés ci-dessus. Le chèque sera déposé le lendemain du vide grenier. Les règlements non reçus le 20 septembre pourront être régularisés sur place (par chèque ou liquide), mais l'attribution d'un emplacement ne sera pas garanti.
- 5: Les **réservations** sont **nominatives** et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.
- 6: **Les enfants exposants** devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.
- 7: **L'absence** de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.
- 8: Les **emplacements** sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.
- 9: **L'entrée** du vide grenier est interdite avant 06h00. L'installation des stands devra se faire de **06h00 à 08h00**. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier, un parking est à la disposition des participants (ils peuvent garer leur véhicule et remorque derrière leur stand, mais tout déplacement de véhicule sera interdit en présence des visiteurs). Tout emplacement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.
- 10 : Tous les **emplacements** devront être tenus dans un parfait état de **propreté**. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Tous les exposants devront à leur départ nettoyer leur emplacement.
- 11: Les **chiens** doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.
- 12: Les participants seront inscrits sur un **registre** de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Sous-Préfecture des Deux Sèvres, dès la fin de la manifestation.
- 13: Chaque participant devra se soumettre aux éventuels **contrôles** des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

- 14: Sont **interdits à la vente** : les armes de toutes catégories. Les animaux. Les produits alimentaires et les boissons. Les objets et ouvrages à caractère raciste ou pornographique et de manière générale, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur. L'Association « **Hi'Boux** » se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

- 15: Chaque exposant s'engage à respecter les **consignes de sécurité** qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

- 16: L'organisateur se réserve le droit **d'expulser** tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

- 17: La **vente** s'effectue de **gré à gré**. Aucune réclamation concernant les transactions ne peut être formulée auprès de l'organisateur qui se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur **assurance responsabilité civile**.

- 18 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de **force majeure**.

- 19 : Les zones d'**accès interdit** pour raison de sécurité seront balisées ; les enfants seront tout particulièrement invités à les éviter et resteront sous la responsabilité de leurs parents.

- 20 : Les consignes de sécurité « **Covid** » seront appliquées selon les réglementations en vigueur le 20 septembre. **Si** nécessaire, du **gel hydro-alcoolique** sera mis à disposition de tous. **Si** l'usage de **masques** est obligatoire, il en sera proposé pour 1€ aux personnes qui auraient oublié le leur.

-

Pour toute communication pour **CE** vide grenier : adresse mail : **videgrenier.rom79.leboux@gmail.com**

Le.....2020

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)